

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Sous la présidence de : Monsieur Henri CHANUT, Maire de la commune.

Date de la convocation au Conseil Municipal : 25 février 2022

ETAIENT PRESENTS : MM. CHANUT, GARCIA, DECLERCQ, COLNOT, MARTIN, KEINERKNECHT, MANGEOT, SCHNEIDER, BERGÉ, CHARPENTIER, ROYER, DUBAS, FORTINI
Mmes LANUEL-LE MARECHAL, ROZOT, DOERLER, FRANCÈS, OGER, KRIER.

PROCURATIONS : M. GUILLIN à M. COLNOT
Mme DELALANDE à M. CHANUT
Mme VERON à M. GARCIA
Mme VIVIER à Mme ROZOT
Mme TREIBER à Mme LANUEL-LE MARECHAL
M. BRZAKOVIC à M. SCHNEIDER
Mme KUBLER à M. ROYER
Mme PARET à Mme KRIER

Participaient également à la réunion Mr. Villaume et Mme Beaulieu

SECRETAIRE DE SEANCE : A l'unanimité, Monsieur Patrick DUBAS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2021 : **à l'unanimité.**

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : **2 décisions** ont été prises.

1°) Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'Investissement avant le vote du budget

Vote : 27 votants → 23 pour et 4 Abstentions Mmes Krier et Paret Mrs Dubas et Fortini.

2°) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Délibération adoptée à l'unanimité

3°) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Question de Mr DUBAS : Suite à l'achat de véhicules électriques, par le fait une ou des bornes de recharge électriques devront être achetées et installées.

Sur quel lieu seront-elles installées et seront-elles accessibles aux Seichanais ?

Réponse de Mr DECLERCQ : la borne de recharge électrique sera installée dans le centre technique de la ville et ne sera pas accessible aux Seichanais.

Délibération adoptée à l'unanimité

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2022

4°) Convention de partenariat entre la Ville de Seichamps et l'association Grand Nancy Défi'b

Délibération adoptée à l'unanimité

5°) Représentants à l'Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN)

Le Conseil Municipal procède, avec l'accord du groupe Seichamps l'Avenir Ensemble au vote à main levée et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un représentant à l'agence de développement des territoires Nancy sud Lorraine (SCALEN)

Les candidats suivants se sont présentés :

Liste Seichamps pour tous :

- Titulaire : Mr GUILLIN
- Suppléant : Mr CHANUT

Liste Seichamps l'Avenir Ensemble : pas de candidat

Résultat du vote, qui s'est déroulé à main levée

Nombre de suffrages exprimés : 27

Ont obtenu :

- Mr GUILLIN : 27 voix
- Mr CHANUT : 27 voix

Sont élus représentants à l'agence de développement des territoires Nancy sud Lorraine (SCALEN)

Pas de questions orales

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 21h15.

Prochain Conseil Municipal : lundi 07 mars 2022 (Débat d'Orientation Budgétaire).

Le secrétaire de séance,
Patrick DUBAS

Le Maire,
Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2022

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 15 JUIN 2020
(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ARTICLE L 2122-22-4° DU CGCT :
SIGNATURE DES MARCHES INFERIEURS A 214 000 € HT

DATE	N° de la décision	OBJET
01/09/2021	10/2021	Adhésion de la ville de Seichamps au RAM de Pulnoy pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021
13/12/2021	11/2021	Activités Découverte - Convention

Délibération N° 01

Objet : Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'Investissement avant le vote du budget

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

Pour : 23

Contre : 4 (Mmes KRIER, PARET, MM. DUBAS, FORTINI)

Abstention :

Rapporteur : Alain DECLERCQ

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2021 ⇒ **855 474 €**
(Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »)

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal :

- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Chapitre	Objet	Montant
20	2031 – Etude (cimetière relevé topo + autres)	10 000 €
	2051 – Logiciels (solde Kiosque famille et autres)	1 600 €
21	2128 – Aire de jeux	40 000 €
	2135 – Aménagements bâtiments (leds...)	60 000 €
	2158 – Matériel et outillage techniques	10 000 €
	2182 – Véhicules (police et CTM)	55 000 €
	2183 – Matériels informatiques (conseiller numérique, comité des fêtes, et renouvellements postes)	5 000 €
	2184 - Mobiliers	3 000 €
	2188 – Equipements (gilets pare-balles, capteurs CO ² ...)	20 000 €
	TOTAL	204 600 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2022

Adoptée à la majorité des votants.

POUR : 23

ABSTENTION : 4 (Mmes KRIER, PARET, MM. DUBAS, FORTINI)

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

Délibération N° 02

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Alain DECLERCQ

La nature des investissements retenus pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux a été définie par la commission des élus, chargée d'examiner les catégories d'investissements susceptibles de bénéficier de subventions au titre de cette dotation. Cette nouvelle programmation a fait l'objet de modifications concernant les règles de gestion des subventions.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Pour la programmation 2022 de la DETR, les opérations d'aménagement et de rénovation du patrimoine communal ont été définies dans les catégories éligibles.

Ainsi, la Ville de Seichamps est concernée par le projet suivant :

- **Rénovation éclairage – Passage en LED**

Dans le cadre de sa politique d'entretien de son patrimoine et de sa politique de transition écologique, la Ville envisage le remplacement des luminaires et éclairage public de tous les bâtiments communaux : administratifs, techniques, scolaires, sportifs. Tous ces bâtiments seront équipés de LED, moins consommateurs d'énergie.

Le coût de cette opération s'élève à 95 075 € HT.

La ville de Seichamps présente ce projet pour lequel elle sollicite un financement à hauteur du maximum éligible soit 30 %.

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget, réunie le 24 janvier 2022, il est demandé au Conseil Municipal :

- ✚ De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le dossier ci-dessous :

Priorité	Désignation des opérations d'investissement éligibles	Montant HT de l'opération	Taux subvention sollicité	Montant de la subvention
1	Rénovation éclairage – passage LED	95 075 €	30 %	28 523 €

- ✚ De financer la partie non subventionnée

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

Délibération N° 03

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Alain DECLERCQ

L'État, depuis plusieurs années, s'est engagé en faveur d'un soutien à l'investissement public local avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Dans ce cadre, les opérations proposées doivent être structurantes et emblématiques pour le territoire.

Pour la programmation 2022 de la DSIL, les opérations de transition énergétique ont été définies dans les catégories éligibles.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Ainsi, la Ville de Seichamps souhaite saisir cette opportunité et s'inscrire dans la démarche en présentant les projets suivants :

- **Rénovation éclairage – Passage en LED**

Dans le cadre de sa politique de transition écologique, la Ville envisage le remplacement des luminaires et éclairage public de tous les bâtiments communaux : administratifs, techniques, scolaires, sportifs. Tous ces bâtiments seront équipés de LED, moins consommateurs d'énergie.

Le coût de cette opération s'élève à 95 075 € HT.

La ville de Seichamps présente ce projet pour lequel elle sollicite un financement à hauteur du maximum éligible soit 40 %.

- **Achat de véhicules électriques**

Dans le cadre de la gestion de son parc automobile et de sa politique de transition énergétique, la Ville souhaite faire l'acquisition de 2 véhicules électriques : pour la police municipale et pour le Centre Technique Municipal.

Le coût de ce projet pour les 2 véhicules s'élève à 45 797 € HT.

La ville de Seichamps présente ce projet pour lequel elle sollicite un financement à hauteur du maximum éligible soit 40 %.

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget, réunie le 24 janvier 2022, il est demandé au Conseil Municipal :

- ✚ De solliciter des subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les dossiers ci-dessous :

Désignation des opérations d'investissement éligibles	Montant HT de l'opération	Taux subvention sollicité	Montant de la subvention
Rénovation éclairage – passage LED	95 075 €	40 %	38 030 €
Véhicules électriques	45 797 €	40 %	18 319 €

- ✚ De financer la partie non subventionnée

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 04

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Seichamps et l'association Grand Nancy Défi'b

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 27
Pour : 27
Contre :
Abstention :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Rapporteur : René KEINERKNECHT

En France, chaque année, le nombre de morts subites attribuables à un arrêt cardiaque est de l'ordre de 50 000, soit 6% des décès. Parmi ces accidents, 80% des cas surviennent à domicile. Seulement 5% à 7% de personnes sont sauvées.

Cette situation est liée au délai incompressible d'intervention des équipes de secours professionnelles. Il est nécessaire d'agir **dès les toutes premières minutes**, ce qui ne peut être possible qu'avec la réactivité de citoyens. En effet, le pourcentage de survie diminue de 10 % environ par minute perdue.

Afin d'améliorer ce résultat et sauver plus de vies, Grand Nancy Défi'b (GND) a imaginé de créer un maillon supplémentaire dans la chaîne de survie : le Sauveteur Volontaire de Proximité (SVP), déclenché par le SAMU ou le SDIS, qui se déplace avec son défibrillateur et pratique un massage cardiaque avant l'arrivée des secours.

Cette action s'inscrit dans le cadre du décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 qui autorise toute personne à utiliser un défibrillateur automatisé externe et de la loi n° 2020-840 du 3 juillet 2020 créant le statut de citoyen sauveteur, considéré comme collaborateur occasionnel du service public.

La Ville de Seichamps s'est inscrite dans ce dispositif dès 2007. Il convient aujourd'hui de renouveler la convention de partenariat avec l'association Grand Nancy Défi'b.

La participation financière de la commune consiste à prendre en charge financièrement l'adhésion des SVP de la commune à GND, soit 5 € par SVP au 1^{er} janvier 2021, somme versée chaque année au GND et susceptible de modification par l'Assemblée Générale de l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter l'adhésion de la commune à l'association Grand Nancy Défi'b,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants,
- De désigner un référent communal (élu ou personnel communal) qui sera le correspondant de la commune pour la mise en œuvre et le suivi de ce partenariat.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 05

Objet : Représentants à l'Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN)

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 27
Pour : 27
Contre :
Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal est invité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un représentant à l'Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN).

Les candidats suivants se sont présentés :

Liste Seichamps pour Tous :

- Titulaire : M. Stéphane GUILLIN
- Suppléant : M. Henri CHANUT

La liste Seichamps l'Avenir Ensemble ne présente aucun candidat.

- Titulaire : M. / Mme ...
- Suppléant : M. / Mme ...

Sont élus représentants à l'Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN) :

- Titulaire : M. Stéphane GUILLIN
- Suppléant : M. Henri CHANUT

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2022

RAPPEL DES AFFAIRES ET LISTE DES PRESENTS

DATE DE LA DELIBERATION	N° ACTES	NOMENCLATURE ACTES	OBJET DE LA DELIBERATION	N° feuillet	N° affaire
31/01/2022	7.1	Décisions budgétaires	Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'Investissement avant le vote du budget	3	01
31/01/2022	7.5.1	Subventions supérieures à 23 000 €	Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	4	02
31/01/2022	7.5.1	Subventions supérieures à 23 000 €	Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR)	5	03
31/01/2022	7.6.2	Contributions versées	Convention de partenariat entre la Ville de Seichamps et l'association Grand Nancy Défi'b	6	04
31/01/2022	5.3	Désignation des représentants	Représentants à l'Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN)	7	05

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2022

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER	CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER
Henri CHANUT		Pierre SCHNEIDER	
Yveline LANUEL		Dominique BERGÉ	
Juan-Ramon GARCIA		Florent CHARPENTIER	
Alain DECLERCQ		Véronique FRANCÈS	
Charles COLNOT		Rachel OGER	
Jocelyne ROZOT		Clément ROYER	
Frédéric MARTIN		Catherine KRIER	
René KEINERKNECHT		Patrick DUBAS	
Marie DOERLER		Roland FORTINI	
Pascal MANGEOT			